

Chers adhérents, chers partenaires et vous tous qui vous intéressez aux actions de l'Afac-Agroforesteries et êtes présents avec nous aujourd'hui.

En dépit des perturbations importantes causées par l'épidémie de COVID-19, des avancées majeures sont à saluer pour cette année 2021, tant pour ce qui concerne notre vie associative que pour la cause commune que nous défendons ensemble : préserver et valoriser la haie et l'arbre champêtre en France.

Alors que les quinze premières années d'existence de notre association, créée en 2007, ont permis de faire émerger la thématique de l'arbre champêtre comme préoccupation centrale de l'action publique et de structurer une communauté professionnelle pour en porter le développement, l'accélération du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité nous mettent en responsabilité de mettre en œuvre plus efficacement et plus vite les solutions que nous portons. Pour ce faire, il nous fallait adopter un fonctionnement adapté à un travail en réseau avec un nombre d'organismes adhérents ayant quadruplé depuis notre création, mais aussi de façon à renforcer les synergies entre échelon régional et national sur des thématiques nouvelles et complexes, telles que les politiques publiques de l'arbre et la haie. C'est pourquoi, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée en votant à la quasi-unanimité les évolutions de structuration et de gouvernance de notre association nationale lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2021. Tout en puisant dans l'histoire, les valeurs et la philosophie de notre association, ces évolutions statutaires constituent une forme de refondation du Réseau Afac. Elles permettent d'adapter nos règles de gouvernance et notre organisation à un fonctionnement en réseau articulant toutes les échelles d'action : locales, régionales et nationale. Grâce à ce nouveau fonctionnement de type fédératif, nous sommes prêts à affronter ces défis en nous appuyant davantage sur le rôle majeur que vont jouer dans les prochaines années les Afac régionales et toutes les formes de structuration régionales des acteurs de l'arbre et la haie. Je remercie les présidentes et présidents de ces Afac régionales pour leur dynamisme et leur engagement, ainsi que les élus et membres de notre réseau qui investissent beaucoup de temps et d'énergie dans la préfiguration de nouvelles Afac régionales.

Ce développement de l'arbre que nous portons ensemble se nourrit d'une transversalité permanente entre l'action sur le terrain, le renforcement des connaissances et leur partage (formation, construction d'outils), le plaidoyer technique pour construire de bonnes politiques et la mobilisation pour faire connaître cette cause. Ce travail est désormais reconnu au plus haut niveau puisque l'Afac-Agroforesteries a obtenu récemment le statut d'ONVAR (Organisme national à vocation agricole et rurale) par le ministère de l'Agriculture pour son programme national de développement agricole et rural 2022-2027. C'est une reconnaissance qui reflète à la fois la dimension nationale de notre association, notre volonté de travailler très étroitement avec les services du ministère de l'Agriculture pour appuyer la mise en œuvre du Plan de développement de l'agroforesterie et qui, en définitive, inscrit l'Afac-Agroforesteries dans le paysage des grands organismes tête de réseau de l'agriculture, aux côtés d'autres fédérations nationales très reconnues.

En parallèle de cette qualification en tant qu'ONVAR, nous avons également déposé en fin d'année 2021 une demande de reconnaissance d'utilité publique par décret en Conseil d'État. Reconnaissance ultime pour une association, l'obtention du statut d'association reconnue d'utilité publique (ARUP) sécuriserait l'association sur le volet fiscal du mécénat et apporterait une reconnaissance et une crédibilité forte de nos actions auprès de ses partenaires. Le dossier de demande que nous avons produit vise à démontrer notre caractère « d'utilité publique ». En effet, d'une part, le soutien conséquent et de longue durée apporté par nos mécènes et en particulier la Fondation Yves Rocher (Fondation elle-même reconnue d'utilité publique), nous a permis de fonctionner minoritairement avec des subventions publiques, attestant ainsi d'une complémentarité avec l'État. Et d'autre part, notre accompagnement technique auprès des ministères pour la construction de politiques publiques assoit notre mission d'intérêt général et constitue l'opportunité d'obtenir un appui politique à notre démarche auprès de la Direction des finances publiques et du ministère de l'Intérieur.

Dans tous les domaines, l'Afac-Agroforesteries a poursuivi en 2021 son travail d'animation de réseau pour renforcer et partager les connaissances, outiller les professionnels de l'agroforesterie, guider l'action publique, aider à la mise en place de filières durables pour l'arbre et la haie : le bilan d'activité 2021 vous en donnera un aperçu détaillé et vous permettra aussi de constater que ces ac-

tions sont menées en collaboration avec un grand nombre d'organismes partenaires. Pour accompagner cette croissance de nos activités, l'équipe salariée de Afac-Agroforesteries est passée en 2021 de sept à neuf salariés, dont sept à temps-plein. Cela reste une équipe à « taille humaine » avec une volonté de coopération forte avec l'échelon régional, mais c'est une progression importante pour nous, en rapport avec la multiplication des dossiers que nous traitons.

Outre les relations partenariales que nous entretenons avec les organisations de la plateforme Pour une autre PAC dont l'Afac-Agroforesteries est membre, nous avons finalisé en 2021 deux conventions cadre de partenariat, avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC) d'une part et avec Chambres d'agriculture France (APCA) d'autre part, pour renforcer le déploiement conjoint des actions en faveur des haies, sur la base d'une ambition qualitative commune de développement de l'arbre et la haie dans les territoires. Nous espérons consolider ces démarches partenariales en 2022, en engageant un accord-cadre avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour affirmer la convergence des objectifs poursuivis entre les deux structures et pour reconnaître la cohérence de l'ensemble des actions conduites par l'Afac-Agroforesteries et soutenues par l'Office.

Nous remercions le Fonds pour l'Arbre et tous les mécènes qui y sont engagés (la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio, la Fondation Ecotone, Bjorg Bonnetterre et Compagnie, Olga (anciennement Triballat-Noyal), Maison du Monde Foundation, la Fondation Nature & Découvertes, la Fondation Lemarchand) qui assurent à l'Afac-Agroforesteries un soutien solide et durable autant en termes de financements privés conséquents qu'en termes de partenariat stratégique. En écho avec le changement d'échelle que nous vivons avec notre réseau et sa nécessaire structuration, au sein du Fonds pour l'Arbre s'invente le mécénat collectif, indispensable pour penser ensemble la manière de faire de la philanthropie environnementale de qualité, en croisant les enjeux de terrain, de massification et d'accélération de l'action.

Nous remercions également la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) qui nous apporte un soutien fonctionnel stabilisateur et nous met à disposition un bureau à Paris.

Enfin, nous remercions également nos partenaires publics que sont le Ministère de la transition écologique, Ministère de l'Agriculture, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'ADEME et l'Office français de la biodiversité pour leur soutien et les échanges très constructifs que nous avons pu avoir sur cette année 2021, pour faire avancer ensemble la cause de la haie.

Chacun et chacune a un rôle à jouer, depuis son territoire, sa commune, sa ferme, sa région, son agence, son service ou sa structure, pour créer un effet de seuil, de basculement, qui n'est plus si loin et qui nous permettra de développer l'arbre et la haie à hauteur des enjeux. Aussi, nous comptons sur vous pour poursuivre ou rejoindre, pendant encore longtemps, ce mouvement collectif pour l'arbre et la haie en France.



Philippe HIROU,
Président de l'Afac-Agroforesteries